

ARRETE
portant Tableau annuel d'Avancement de grade – Année 2025
CADRE D'EMPLOIS des REDACTEURS TERRITORIAUX

AR/2025-0799
ACTES/4.1

Le Président de Nevers Agglomération

Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le Code Général des Collectivités,
Vu le statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année **2025** est établi comme suit :

Avancement au grade de Rédacteur principal de 2^{ème} classe :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations	Avis
Mme BOURGUIGNON Carine	Rédacteur	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1		Favorable

Total promouvables : 2

Nombres d'hommes : 1
Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Avancement au grade de Rédacteur principal de 1^{ère} classe :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations	Avis
Mme LAURENT-CHEVRET Isabelle	Rédacteur principal de 2ème classe	Rédacteur principal de 1ère classe	1		Favorable

Total promouvables : 2

Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 2

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Fait à NEVERS, le 27 octobre 2025
Pour le Président, par délégation
Laurent POMMIER
Vice-Président aux Ressources Humaines

